http://lipietz.net/Temps-de-travail-la-bataille-devient-europeenne

Communiqué de presse

Temps de travail : la bataille devient européenne

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: mercredi 11 juin 2008

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Copyright © Alain Lipietz Page 1/2

Sarkozy et Berlusconi ont renversé la majorité au Conseil européen, sur un mot d'ordre : "Travailler jusqu' à l'épuisement pour payer votre enterrement".

De 2003 à 2005, la loi européenne était simple : pas plus de 48 heures par semaine, un jour de congé hebdomadaire au moins, 11 heures de repos par jour au moins. Seule la Grande Bretagne avait le droit de proposer à ses salariés de déroger à ces garanties (opt-out).

En 2005, la Commission proposait de limiter cet opt-out britannique à 65 heures en échange de l'annualisation des 48 heures et la distinction entre temps de travail et temps d'astreinte. Le 11 mai 2005, le Parlement européen votait au contraire, avec le rapport Cercas, la suppression de toute dérogation et refusait l'annualisation, tout en incluant le temps de garde dans le temps de travail.

Pendant 3 ans la situation est restée bloquée au Conseil européen du fait de l'opposition britannique. La victoire des candidats antisociaux Sarkozy et Berlusconi a renversé la majorité : le Conseil du 9 juin a donné consigne aux représentants permanents des pays membres à Bruxelles de préparer une position commune prévoyant de généraliser la possibilité des dérogations dans une limite de 60 heures prolongeables.

La bataille sociale est donc ouverte entre le Parlement européen et les gouvernements. Elle sera l'un des enjeux des élections européennes de 2009.

Les Verts soutiendront énergiquement, en seconde lecture, le refus de toute dérogation ou annualisation à la règle des 48 heures.

Il en va de la santé de tous les Européens, du droit à une vie familiale normale, de la lutte contre le dumping social, du renforcement d'une Europe protectrice pour ses citoyens.

PS:

Photo Lumaxart, sous licence CC.

Copyright © Alain Lipietz Page 2/2